ADABEL
Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne

CAHIER DES CHARGES
INTERVENTIONS EN CLASSES
Année scolaire 2026-2027

Objectif général des interventions

L'ADABEL, la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG), la Fédération des alpages de l'Isère (FAI), les musées du Grésivaudan et 4 écoles du territoire ont travaillé en 2024 et 2025 à la révision du livret pédagogique sur l'agriculture de Belledonne et du Grésivaudan. Un livret de solutions et d'approfondissements en ligne a également été élaboré. Via les co-financements du plan pastoral territorial de Belledonne, du programme Leader, de la Communauté de communes Le Grésivaudan et de l'ADABEL, ce livret relooké a pu être mis à disposition de 37 classes de CE2 (ou plus) du territoire lors de l'année scolaire 2025-2026 et cette opération est renouvelée pour l'année scolaire à venir (2026-2027).
Par le biais de ce livret à visée pédagogique, nous souhaitons que tous les enfants se sentent plus familiers et concernés par les enjeux agricoles, alimentaires et paysagers de leur territoire. Par ricochet, nous souhaitons toucher les parents et les familles locales qui sont les excursionnistes à la journée, que nous retrouvons notamment en « zone intermédiaire » où se trouvent les sièges des fermes de montagne. Afin de garantir un bon accueil à ce livret et aiguiser l'intérêt des enfants et des équipes enseignantes pour la thématique, nous organisons une intervention en classe par des producteurs.

Objectif précis des interventions

Ces interventions dureront 1h30 à 2h, elles vous mobiliseront donc une demie-journée.
Elles devront servir à :

- Distribuer les livrets en main propre aux enfants, ainsi qu'une carte « manger local » et un livret de solutions et d'approfondissement à l'enseignant
- Vous présenter notamment en :
    - situant votre ferme sur une carte page 4, 5 et/ou 31 (possibilité de vous donner des cartes en A3)
    - situant votre production sur les pages 12 (si élevage) ou 15 (sinon)
    - selon vos circuits de vente, dire où trouver vos produits en lien avec la localisation de leur école ou des endroits du territoire qu'ils peuvent connaître
- Donner des détails sur votre ferme et votre modèle de production en interagissant avec les enfants :
    - Les questionner « qui a déjà vu … ? », « qui connaît… ? »
    - S'appuyer sur des éléments affichés en classe ou des objets que vous aurez amenés (laine, corne, photos, produits de votre ferme…)
- Aborder le partage de l'espace en zone de montagne : articulation entre les activités agricoles et les activités récréatives de plein air
- Aborder quelques pages du livret en classe (à votre convenance) et donner envie d'approfondir le reste du livret pendant l'année
- Donner une image positive et accessible des agriculteurs du territoire
- *Si vous le souhaitez, un diapo de présentation pourra être mis à votre disposition – à demander*

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER Entre Lacs & Montagnes
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

Pré-requis

- Avoir pris connaissance du livret pédagogique et du livret de solutions et approfondissements
- Être à jour de sa cotisation ADABEL pour 2026 avant le 31/08/26 et 2027 avant le 31/08/27
- Être en capacité de facturer ces interventions à l'ADABEL (prenez attache auprès de votre comptable si besoin de conseil)
- Fournir une attestation de service fait (attestation signée par l'instit indiquant que l'intervention a bien eu lieu à la date convenue) avec la facture
- Pour les GAEC, déclarer cette activité auprès de la DDT lien vers le formulaire à remplir et transmettre avant le 31/08/26 un exemple vous est donné en annexe 1
- Pour intervenir sur une des 16 communes du plan pastoral territorial (surlignées en jaune sur l'annexe 2) : être une ferme avec de l'élevage pastoral (car c'est une action cofinancée par le plan pastoral territorial)
- Faire remonter à contact.adabel@gmail.com la liste des écoles qui vous intéressent parmi la liste jointe en annexe 2 d'ici le 10/09/26
- Participer à une réunion d'information obligatoire lors de laquelle vous seront remis les livrets à distribuer en main propre en classe lors de vos interventions (vous êtes donc responsables de l'acheminement et de la remise en main propre de ces livrets et de la carte « manger local ») le **jeudi 24 septembre 14h-16h** en salle Collet, Communauté de Communes Le Grésivaudan, 246 rue du Pré de l'Horme à Crolles
- Prendre rendez-vous avec les enseignants avant les vacances de Noël 2026 et réaliser vos interventions en autonomie *(il est important de ne pas faire ces interventions trop tard dans l'année afin de permettre aux élèves d'utiliser le livret pendant un temps assez long de l'année scolaire)*
- Et surtout avoir envie de passer un moment de partage sur votre métier avec des élèves de CE2 !

Pour des raisons d'équité, ces interventions seront rémunérées par l'ADABEL selon un **forfait de 200€ TTC par intervention**.

Pour des raisons d'équité, les interventions seront réparties selon les critères suivants :

- Répartition sur le plus grand nombre de fermes possible.
- Proximité géographique de l'école avec la ferme.
- En cas de concurrence, la priorité sera donnée aux fermes ayant participé à l'élaboration du livret.

La répartition des interventions et les contacts des écoles seront discutées lors de la réunion du jeudi 24 septembre 14h-16h.

Réponse attendue :

- Intérêt pour réaliser une intervention en classe
- liste des écoles qui vous intéressent sur la base de la liste en annexe 2

à envoyer à : contact.adabel@gmail.com pour le 10/09/26

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER Entre Lacs & Montagnes
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

Annexe 1 : exemple de remplissage du formulaire à rendre à la DDT pour les GAEC

En effet, il a été récemment confirmé par Madame Yolande Faure de la DDT que les interventions en classe proposées par l'ADABEL n'étaient pas considérées comme une activité dans le prolongement de l'activité agricole, contrairement à l'accueil pédagogique sur site. Pour éviter tout risque de perte de l'agrément GAEC, il faut prévenir l'administration via le formulaire ci-dessous que vous avez le projet de participer à notre action.
https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Creation-et-suivi-des-exploitations/GAEC-Agrements-Modifications/Activites-exterieures/Formulaire-de-demande-de-derogation-activite-exterieure-au-GAEC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ISERE

Demande de dérogation pour exercer une activité extérieure au GAEC

Les associés du GAEC .....

(préciser le n° PACAGE et nom du GAEC)

se sont réunis le .....en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer

sur la demande d'autorisation de M. (Mme) .....

associé(e) du GAEC qui souhaite exercer une activité extérieure au GAEC :

- ☐ en tant que salarié,
- ☐ en tant que travailleur indépendant,
- ☐ en tant que prestataire pour tiers,
- ☐ en tant qu'associé d'une société (autre),
- ☐ permanences pour vente en magasin de producteurs,
- ☑ autre (préciser) membre de l'Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne (ADABEL)

Nature de l'emploi : Intervention en classe pour introduire, présenter et incarner le livret pédagogique sur l'agriculture de l'association

Nom de l'employeur ou de la société : ADABEL

Adresse où se pratique l'activité : classes du territoire de la métropole et du Grésivaudan

Nombre d'heures effectuées par an : à remplir selon le nb de classes pr lequel vous vous portez volontaire *3h / classe (mieux vaut mettre le max)

Revenu annuel de l'activité : .....€ 200€ par classe, mettre le max

Répartition des tâches, prévue par les associés au sein du GAEC :

Tous les associés sont polyvalents et peuvent remplacer celui qui sera mobilisé pour l'ADABEL.

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

Conséquences de l'activité extérieure sur l'organisation du travail au sein du GAEC :

Les interventions seront majoritairement prévues l'hiver, période où il est plus simple de s'absenter sans impact sur l'activité.

Les associés du GAEC sollicitent auprès du Préfet une dérogation afin que l'associé mentionné ci-dessus puisse exercer une activité extérieure ne dépassant pas les 536 heures au total par an.
Ils vous adressent **ci-joint** la décision collective dûment motivée votée à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale.

Fait à ....., le .....

(signature de TOUS les associés)

Cet imprimé est à retourner **avant d'exercer l'activité extérieure,** complété et signé à :
DDT de l'Isère - GAEC – BP 45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9

accompagné des pièces suivantes :
- 1/ PV d'assemblée générale portant décision collective d'accord pour cette activité,
- 2/ règlement intérieur modifié (le cas échéant).

Le contrat de travail en question ou justificatif précisant la nature, la durée et la rémunération de l'activité extérieure sollicitée sera à fournir après la décision accordant la dérogation.

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

Annexe 2 : liste des écoles

N°	Nom de l'école	commune	Commune du PPT = **éleveurs et éleveuses pastoraux uniquement**	volontaire pour une intervention dans cette école ?
1	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINT HUGUES	ALLEVARD	oui	
2	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PIERRE RAMBAUD	ALLEVARD	oui	
3	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	BARRAUX	non	
4	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES DAUPHINS	BERNIN	non	
5	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	BIVIERS	non	
6	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE BELLECOUR	CHAPAREILLAN	non	
7	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	CHAPAREILLAN	non	
8	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	CRETS EN BELLEDONNE	oui	
9	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE BELLEDONNE	CROLLES	non	
10	ECOLE PRIMAIRE CHARTREUSE	CROLLES	non	
11	ECOLE PRIMAIRE LA CASCADE	CROLLES	non	
12	ECOLE PRIMAIRE LES SOURCES	CROLLES	non	
13	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE GUYNEMER	FROGES	non	
14	ECOLE PRIMAIRE GEORGE SAND	FROGES	non	
15	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	GONCELIN	non	
16	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES DAUPHINS	LA BUISSIERE	non	
17	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LA CHAPELLE-DU-BARD	oui	
18	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LA COMBE-DE-LANCEY	oui	
19	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LA PIERRE	non	
20	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LA TERRASSE	non	
21	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE BOURG	LAVAL-EN-BELLEDONNE	oui	

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

N°	Nom de l'école	commune	Commune du PPT = **éleveurs et éleveuses pastoraux uniquement**	volontaire pour une intervention dans cette école ?
22	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LE BAS CHAMP	LE CHAMP-PRES-FROGES	non	
23	ECOLE PRIMAIRE BELLEDONNE	LE CHEYLAS	non	
24	ECOLE PRIMAIRE CHARTREUSE	LE CHEYLAS	non	
25	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LE HAUT-BREDA	oui	
26	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES TROIS COURS	LE TOUVET	non	
27	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	LE VERSOUD	non	
28	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES	LE VERSOUD	non	
29	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	LES ADRETS	oui	
30	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINT JOSEPH	LUMBIN	non	
31	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	LUMBIN	non	
32	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU BOURG	MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	non	
33	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE TARTAIX	MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	non	
34	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	MURIANETTE	non	
35	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES GAUDES	PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES	non	
36	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES	non	
37	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE CESAR TERRIER	PONTCHARRA	non	
38	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE VILLARD NOIR	PONTCHARRA	non	
39	ECOLE PRIMAIRE VILLARD BENOIT	PONTCHARRA	non	
40	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	REVEL	non	
41	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	SAINTE-AGNES	oui	
42	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	SAINTE-MARIE-D'ALLOIX	non	
43	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DES VIGNES	SAINT-ISMIER	non	
44	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CLOS MARCHAND	SAINT-ISMIER	non	

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne

N°	Nom de l'école	commune	Commune du PPT = **éleveurs et éleveuses pastoraux uniquement**	volontaire pour une intervention dans cette école ?
45	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LA POULATIERE	SAINT-ISMIER	non	
46	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE NOTRE DAME	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	oui	
47	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES PETITES MAISONS	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	oui	
48	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE PINET	SAINT-MARTIN-D'URIAGE	oui	
49	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SAINT-MAXIMIN	non	
50	ECOLE PRIMAIRE LES ETERLOUS ECOLE PRIMAIRE LES ETERLOUS	SAINT-MURY-MONTEYMOND	oui	
51	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU MANIVAL	SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	non	
52	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DOUDARD DE LAGREE	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	non	
53	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	SECHILIENNE	non	
54	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	TENCIN	non	
55	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	THEYS	oui	
56	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES BRUANT	VAULNAVEYS-LE-HAUT	oui	
57	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VENON	non	
58	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES FERRY	VILLARD-BONNOT	non	
59	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LIBERATION	VILLARD-BONNOT	non	
60	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JAURES	VIZILLE	oui	
61	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LE CHATEAU	VIZILLE	oui	
62	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JOLIOT CURIE	VIZILLE	oui	
63	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE PAUL LANGEVIN (LE PEAGE)	VIZILLE	oui	

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne